



FICHE DE PRÉ-INSCRIPTION

Le jeu de l'Acteur

COURS PROS

saison 2024-2025

(à nous renvoyer par mail à lejeudelacteur@gmail.com)

Civilité : M. Mme

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Nationalité :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Tél :

Mail :

Comment avez-vous connu notre cours :

Les cours ont lieu les LUNDIS de 18H30 à 22H30

au THÉÂTRE DE L'ORIFLAMME 5 rue Portail Matheron - 84000 AVIGNON

Pour valider votre pré-inscription, merci de nous faire parvenir un chèque de 90€* correspondant aux Frais d'inscription

**chèque à l'ordre de CIA, Carte d'Identité Artistique)*

Merci de joindre à cet envoi :

- Un CV ou un résumé de vos expériences artistiques.
- Une vidéo de présentation et un monologue de votre choix.
(Le tout n'excédant pas 4 minutes)

(Filmez-vous avec votre portable ou autres puis envoyez votre fichier par Wetransfer, My Air, Bridge, SwissTransfer ou autres)

Dès réception de votre demande d'inscription complète, nous vous contacterons.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR LE JEU DE L'ACTEUR

I. L'élève doit avoir au minimum 16 ans au cours de l'année scolaire. Pour les mineurs, veuillez renseigner nom, adresse, mail et numéros de téléphone des parents.

II. Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée en fonction des places disponibles.

III. **Le paiement de l'année se fait obligatoirement à l'inscription.**

A) En chèque (à l'ordre de CIA, Carte d'Identité Artistique), par virement ou espèce.

- Soit en un seul paiement.
- Soit en paiement trimestriel : Septembre - Janvier - Avril (3 chèques de 130€ encaissé à chaque début de mois ou par virement de 390€)

B) Le chèque de 90€ versé lors de la pré-inscription sera rendu si, à l'issue du cours d'essai, l'élève ne souhaite pas s'inscrire.

C) En cas d'engagement **au mois**, le paiement est de **150€** et se fait en 1 seule fois lors du 1^{er} cours.

IV. Les coaches pourront être remplacés occasionnellement par d'autres suivant le même programme pédagogique.

V. La direction se réserve le droit de renvoyer tout élève ayant des absences ou des retards répétés ou dont le comportement serait nuisible au bon déroulement des cours, et ce, sans possibilité de remboursement.

VI. Les élèves sont priés de respecter la propreté des locaux.

VII. La direction décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

VIII. Une fois l'année scolaire commencée, sauf cas particulier (hospitalisation, accident grave...) aucun remboursement ne sera effectué.

IX. En fonction de la situation sanitaire un Pass Sanitaire pourra être exigé pour pénétrer dans les locaux lors des cours.

X. En participant à ce cours vous donnez automatiquement votre accord au jeu de l'Acteur de diffuser les images et autres travaux visuels réalisés pendant l'année sur notre site internet, les réseaux sociaux ainsi que lors de la projection de fin d'année.

XI. Les images tournées lors de l'année sont réservées à la projection et à la réalisation de la démo. Les rushs seront visionnés par les élèves à des fins pédagogiques, mais les scènes montées ne seront pas automatiquement transmises avant la fin de l'année.

Date :

Signature: (mentionner " lu et approuvé ")